



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 décembre 2020**

Compte rendu affiché le **18 décembre 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **4 décembre 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Christine JACOB à Nadia LAKEHAL**

Objet :

Démarche patrimoniale : Acquisition de deux appartements au 6 place Gilbert Boissier

V_DEL_201211_18

Rapport de Madame GIANNETTI,

Mesdames, Messieurs,

Afin de valoriser le quartier du Village, la Ville a engagé plusieurs actions globales traitant à la fois de patrimoine, d'urbanisme, d'espaces publics et du commerce de proximité. Ainsi le conseil municipal a déjà été amené à délibérer en faveur des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics de la rue de la République (conseil municipal du 18 mai 2017), du dépôt d'un programme d'actions de revitalisation commerciale au titre du FISAC (conseil municipal du 23 janvier 2018) et concernant la révision du PLU-H afin de conforter les outils réglementaires venant préserver l'identité urbaine du quartier (conseil municipal des 9 novembre 2017 et 6 juin 2018).

Le fonctionnement du quartier s'articule notamment autour de la place Gilbert Boissier, de l'allée des Marronniers et du château de Vaulx-en-Velin. Les études récentes mandatées par la Ville révèlent que ce dernier, dont le fondement est médiéval, a muté en « Maison des Champs » au 16^{ème} siècle dans un esprit typique de la Renaissance lyonnaise. Il s'agit à l'heure actuelle du seul témoin connu dans l'Est lyonnais de ces domaines agraires et d'agrément de riches négociants lyonnais.

La Ville a lancé une réflexion sur la conservation de ce château et des espaces qui l'entourent. Pour atteindre cet objectif, la maîtrise foncière du bâti et du non bâti dans le secteur doit être assurée. C'est pourquoi la Ville a déjà effectué l'acquisition de plusieurs appartements dans le château et a inscrit la poursuite de ces acquisitions dans sa programmation pluriannuelle d'investissement.

Dans ce cadre, il est proposé d'acquérir deux appartements situés dans un immeuble qui constitue le corps du bâtiment du Château, sis 6 place Gilbert Boissier, parcelle AT688.

En effet, la Ville a été sollicitée par courrier en date du 15 novembre 2018 par Monsieur Olivier BELLOUARD pour un projet de cession amiable.

Une demande similaire a été adressée par courrier en date du 2 septembre 2019 par Monsieur Patrick LIGEROT et Madame Véronique CALATAYUD.

Les biens concernés sont :

- un appartement de type T2 (31m²) ainsi qu'un parking appartenant à Monsieur BELLOUARD. Ce bien est proposé pour la somme de 94 000 € ;
- un appartement de type T1 (21m²) ainsi qu'un parking appartenant à Monsieur Patrick LIGEROT et Madame Véronique CALATAYUD. Ce bien est proposé pour la somme de 68 000€.

La Ville a sollicité l'avis des Domaines par courriers du 10 avril 2019 et du 15 novembre 2019. Ces derniers ont formulé deux avis :

- en date du 12 novembre 2020 qui confirme le montant de la valeur vénale du bien appartenant à Monsieur BELLOUARD à 94 000 € ;
- en date du 16 décembre 2019 qui confirme le montant de la valeur vénale du bien appartenant à Monsieur LIGEROT et Madame CALATAYUD à 68 000€.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver l'acquisition par la Ville du bien situé 6 place Gilbert Boissier, appartenant à Monsieur Olivier BELLOUARD pour un montant de 94 000€, auquel s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions ;

► d'approuver l'acquisition par la Ville du bien situé 6 place Gilbert Boissier, appartenant à Monsieur Patrick LIGEROT et à Madame Monique CALATAYUD pour un montant de 68 000€ auquel s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions ;

► d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents, avec Monsieur BELLOUARD et les consorts LIGEROT/CATALAYUD.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_18-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2241-1 du CGCT relatif à la gestion des biens effectués par la commune ;

Considérant le souhait de la Ville de protéger le Château et ses espaces attenants par élaboration d'une stratégie de constitution d'une réserve foncière bâtie et non bâtie ;

Considérant la proposition d'acquisition amiable en date du 15 novembre 2018, formulée par Monsieur Olivier BELLOUARD, pour un appartement de type T2 et d'une place de parking d'un montant de 94 000€ situés 6 place Gilbert Boissier sur la parcelle cadastrée AT 688 ;

Considérant la proposition d'acquisition amiable en date du 2 septembre 2019, formulée par Monsieur Patrick LIGEROT et Madame Monique CALATAYUD, pour un appartement de type T1 et d'une place de parking d'un montant de 68 000€ situés 6 place Gilbert Boissier sur la parcelle cadastrée AT 688 ;

Considérant les saisines facultatives, en date du 10 avril et du 15 novembre 2019 et les avis rendus par le service des Domaines les 12 novembre 2020 et 16 décembre 2019 ;

Entendu le rapport présenté le 11 décembre 2020 par Madame Joëlle GIANNETTI, conseillère, déléguée à la Préservation et à la Valorisation du Patrimoine culturel, architectural et naturel ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver l'acquisition par la Ville du bien situé 6 place Gilbert Boissier, appartenant à Monsieur Olivier BELLOUARD pour un montant de 94 000€, auquel s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions ;

▶ d'approuver l'acquisition par la Ville du bien situé 6 place Gilbert Boissier, appartenant à Monsieur Patrick LIGEROT et à Madame Monique CALATAYUD pour un montant de 68 000€ auquel s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions ;

▶ d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents, avec Monsieur BELLOUARD et les consorts LIGEROT/CATALAYUD.

Nombre de suffrages exprimés : 43
Votes Pour : 43
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 11 décembre 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_18-DE